



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 01 juillet 2021 à 18 heures 30 minutes
Salle du Conseil

Présents :

Mme BÉHIER-SUEUR Lydia, M. BONHOMME Valentin, Mme DURAND Justine, M. ECOLASSE Thierry, M. GROULT Pascal, M. LEGRAND Jérémy, Mme LOIR Fanny, M. LORIOT Christophe, Mme MARIE Sabine, M. ROGER Jean-Pierre, M. ROMÉ Guillaume, M. VILLAIN Julien

Procuration(s) :

M. FLEURET Florian donne pouvoir à M. LORIOT Christophe

Excusé(s) :

M. FLEURET Florian, Mme MALFILÂTRE Marine

Secrétaire de séance : Mme MARIE Sabine

Président de séance : M. ECOLASSE Thierry

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire souhaite remercier les élus pour leur présence et pour leur implication lors de la tenue des bureaux de vote des 20 et 27 juin dernier et de l'ambiance générale qui s'en dégagait.

Lors du Conseil de l'Agglomération de la veille au soir, Monsieur le Maire s'est senti valorisé par l'engagement de son Conseil.

1 - Autorisation de travaux et demande de subvention au titre du Fonds de Concours (CALN) pour les travaux d'assainissement pluvial et sécurisation du chemin de Querville

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que des travaux d'assainissement et de sécurisation du chemin de Querville doivent être réalisés.

Monsieur le Maire informe que la Commune peut bénéficier d'une subvention, Fonds de Concours par la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie, pour ces travaux.

Cependant, il appartient au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à en faire la demande auprès de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie.

VOTE : Adoptée à l'unanimité et **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire la demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie et à signer les documents nécessaires.

2 - Choix des entreprises pour la réalisation des travaux de réfection de 9 chemins communaux, soumis à marché

Monsieur le Maire informe qu'un marché de travaux de réfection de 9 chemins communaux a été

lancé par la collectivité sous la forme d'un marché subséquent.

Cette consultation a été lancée le 2 juin 2021 pour une remise des offres fixée au 22 juin 2021 à 11h00.

La consultation comprend 1 lot, composé comme suit :

-	Chemin du Calvaire	<i>reprise d'un tronçon</i>
-	Chemin de la Côte blanche	<i>reprise de deux tronçons</i>
-	Chemin de la Fortinerie	<i>reprise d'un tronçon</i>
-	Impasse des Galopins	<i>reprise totale</i>
-	Chemin des Galopins	<i>reprise totale</i>
-	Impasse de la Hollière	<i>reprise totale</i>
-	Chemin des Manoirs	<i>reprise totale</i>
-	Impasse des Rioults	<i>reprise totale</i>
-	Impasse des Sources	<i>reprise totale</i>

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 24 juin à 18h00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

5 entreprises ont répondu à l'appel d'offres, à savoir :

* Toffolutti	=> 198 782,65 €
* Routière Perez	=> 221 041,79 €
* Eurovia Vinci	=> 239 800,96 €
* Mastellotto TP	=> 243 632,74 €
* Eiffage Route	=> 203 607,72 €

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir le prestataire TOFFOLUTTI.

VOTE : **Adoptée à la majorité** (*Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 3*) pour le choix de l'entreprise TOFFOLUTTI afin de réaliser les travaux de réfection des 9 chemins communaux et charge Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

3 - Demande d'autorisation d'effectuer un prêt bancaire pour les travaux de réfection de voirie (9 chemins)

Monsieur le maire informe qu'il convient de faire un prêt bancaire d'un montant de 110 000,00€ pour financer une partie des travaux de voirie.

Il demande donc au membres de l'assemblée l'autorisation d'effectuer les démarches auprès des organismes bancaires afin d'obtenir ce prêt.

VOTE : **Adoptée à l'unanimité** pour effectuer un prêt bancaire du montant indiqué ci-dessus et charge Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

4 - Modification de la délibération n° 2021/019

Annule & Remplace la délibération n°2021/019 (Adoption du BP 2021)

Les Restes à Réaliser du compte administratif 2020 n'ont pas été basculés dans le budget primitif 2021. Il est nécessaire de modifier le budget primitif 2021 en y intégrant les Restes à Réaliser 2020.

Par conséquent, il convient de modifier aussi la délibération concernée (n°2021/019)

Après modification, le budget 2021 s'équilibre en recettes et en dépenses à :

<u>Section de fonctionnement</u>	886 653,81 €
<u>Section d'investissement</u>	420 486,94 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Remboursement Chèque Salle des Fêtes

Suite au confinement dû à la crise sanitaire liée à la COVID-19, certaines personnes ont été dans l'obligation d'annuler leur réservation pour la salle des fêtes.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rembourser les chèques d'acompte de ces personnes, à savoir :

- M. et Mme BERTRAND pour un montant de 138,00 €
- M. et Mme DUMONT pour un montant de 162,00 €
- M. et Mme LEFOURNIER pour un montant de 93,60 €
- M. et Mme AUREY pour un montant de 117,00 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Questions Diverses

- Il avait été demandé à Monsieur VILLAIN Julien s'il était possible par le biais de l'institut Lemonnier, la création d'une boîte à livres. La réalisation a été effectuée par l'institut dans le cadre de la formation de jeunes étudiants. Cependant, celui-ci est en attente de validation de l'institut car une demande de droits d'auteur a été effectué, car il s'agit d'une création unique.
Ce point sera certainement à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.
- Monsieur ROMÉ Guillaume a reçu des devis pour les jeux d'enfants qui seront installés auprès de la salle des fêtes. Le tarif étant trop élevé au vu du budget, Monsieur ROMÉ attend de la part de la société d'autres devis avec des tarifs plus adaptés.
Ce point sera certainement à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.
- Monsieur le Maire demande à Monsieur LEGRAND Jérémy si le budget pour le fleurissement de la Commune est suffisant. Monsieur LEGRAND confirme qu'il n'y a pas de nécessité de budget supplémentaire pour le moment.
- Monsieur BONHOMME Valentin informe l'assemblée qu'une étude du SDEC a été réalisée sur une pose de panneaux photovoltaïques à l'Eglise. Monsieur le Maire va prendre rendez-vous

avec le représentant. Monsieur BONHOMME va voir afin que le dossier soit sur les projets 2022 du SDEC.

Ce point sera certainement à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

- Monsieur le Maire ainsi que toute l'équipe du Conseil Municipal offre à Madame DURAND Justine un bon d'achat afin de la féliciter de la naissance de son enfant.

L'ordre du jour épuisé, la séance du 1er juillet 2021 est levée à 19h45.



Fait à SAINT-MARTIN DE MAILLOC
Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'D. Bonhomme', written over a horizontal line.